

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA FEDERATION DES ELUS  
DEMOCRATES DE L'HERAULT  
SAINT NAZAIRE DE PEZAN  
VENDREDI 9 AVRIL 2010**

Elus présents

- HAMZAOUI Hanifi
- LABROUSSE Catherine
- LARRIBET Jean François
- LAURENT Christian
- LEWI Gérald
- MADANI Hadj
- RIO François

Excusés :

- Helley Alain
- Gomez Danièle
- Pinasseau Yves

Il est rappelé que les réunions de la FED ont lieu tous les deuxième vendredi de chaque mois dans une commune de l'un des membres élu de la Fédération.

Ainsi, Hanifi Hamzaoui présente la commune dans laquelle il est élu depuis 2008.

Saint Nazaire de Pezan est un village de près de 588 habitants du canton de Lunel. La commune fait partie de la communauté de commune du Pays de Lunel.

Le maraichage et l'élevage singulièrement de taureaux (manades) sont les activités les plus importantes de la commune.

A dominante jeune, le foncier, comme dans le reste de la région, le marché de l'immobilier se tend. Singulièrement la population non concernée par des problèmes d'insécurité est encline à « se replier » sur elle même.

Remise de 3 documents :

- Le calendrier de la Réforme des collectivités
- Une note sur la réforme de la taxe professionnelle
- Une note sur le redécoupage électoral et les cantons renouvelables en 2011 dans le département de l'Hérault

Le débat sur l'intercommunalité s'engage sur la question de la représentativité des communes d'importance et au-delà sur la réforme des collectivités et les deux couples souhaités par le projet de loi : commune/intercommunalité d'une part et département/région d'autre part.

Les participants s'accordent unanimement pour dire que si l'esprit de la loi) savoir la suppression des échelons administratifs est la démarche vers laquelle notre pays doit tendre, ils estiment que le projet de loi présente des carences graves :

- ➔ Peu de lisibilité sur d'éventuels transferts de compétences=peu de visibilité sur les financements des collectivités
- ➔ Le « fléchage » prévu dans le projet de loi afin de connaître nominativement les futurs représentants de l'intercommunalité, ne constitue pas réellement une avancée démocratique forte sur un projet de territoire. Selon eux, il paraît incontournable que les élus aux différentes EPCI soient élus au suffrage universel direct.

**Un territoire=un projet de territoire=des élus en charge d'appliquer ce projet de territoire**

- ➔ Le scrutin prévu dans le cadre des élections des conseillers territoriaux ne permet pas la « juste » représentativité des différentes composantes politiques et nuit à la parité

Les participants décident :

- **d'organiser la prochaine réunion de la FED à Lodève le 7 mai prochain**
- **de faire venir les adhérents du Modem du secteur non élus pour écouter les débats**